



24^e Rencontres du RESPADD
21 juin 2019



Cannabis sativa plante médicinale en France ?

Pr. Pierre Champy

**Laboratoire de Pharmacognosie - Chimie des Substances Naturelles,
CNRS UMR 8076 BioCIS**

UFR Pharmacie, Université Paris-Sud / Paris Saclay

pierre.champy@u-psud.fr

Le cannabis : plante médicinale ?

- Pas d'emploi traditionnel significatif en Europe
- Adoption 19^e siècle
- 1953 : retrait de Pharmacopée française



- Actuellement :
 - Le cannabis n'est pas une plante médicinale en France
 - hors liste A et liste B pharmacopée française
 - Plante non répertoriée par l'EMA

Dioscoride commenté par Matthioli (16^e s.)



Le cannabis : stupéfiant en France

- **Dérogations dans certaines conditions, pour *certaines variétés* (inscription variétés au JORF) :**
- **autorisation de culture, d'importation, d'exportation et d'*utilisation industrielle et commerciale (fibres et graines)* des variétés de Cannabis sativa L. répondant aux critères suivants :**
 - teneur en Δ^9 -tétrahydrocannabinol de ces variétés n'est pas supérieure à 0,20 % ;
 - la détermination de la teneur en Δ^9 -tétrahydrocannabinol et la prise d'échantillons en vue de cette détermination sont effectuées selon la méthode communautaire.

Cannabis thérapeutique - ex. Allemagne

franceinfo:

vidéos

radio

jt

magazines

DIRECT TV



Allodocteurs.fr
○○○○○○○▶

🏠 / [Santé](#) / [Droque-Addictions](#) / [Cannabis](#)

Le cannabis médicinal autorisé en Allemagne en 2017

En Allemagne, le cannabis va être autorisé à des fins thérapeutiques, a annoncé le 3 mai le ministère de la Santé. Le projet de loi sera présenté en conseil des ministres ce 4 mai et devrait entrer en vigueur début 2017.

- Délivrance d'herbe en officine, sur prescription

Projet Pharmacopée Européenne (01/2018)

EUROPEAN PHARMACOPOEIA COMMISSION



Cannabis flos

Cannabis flos

Monograph N°: 3028

- “Cannabis flowers consist of blossoming, dried shoot apices of female *Cannabis sativa* L. (Cannabaceae) plants”.
- “90-110 % cent of cannabinoid quantities indicated in the label, such as Δ^9 -tetrahydrocannabinol and cannabidiol, as well as cannabinoid-carbon acids, calculated as Δ^9 -tetrahydrocannabinol, referenced to dried drug”.
- Cannabinol : 1 % max.

Ventes de produits du cannabis en France

- Ouvertures et fermetures de coffee-shops en France



M Police et justice

SOCIÉTÉ POLICE ET JUSTICE Antiterrorisme Attaques dans l'Aude Faits divers Justice Po

Paris : trois gérants de coffee-shops mis en examen

Ces boutiques profitent d'un flou juridique pour pouvoir vendre des dérivés du cannabis à faible taux de THC. Des produits plus forts ou non autorisés ont été saisis.

Le Monde | 29.06.2018 à 22h01 • Mis à jour le 30.06.2018 à 06h34

« importation, acquisition, transport, détention, offre ou cession de stupéfiants » et « provocation à l'usage de stupéfiants ».

taux de 0,26 % et 0,55 % de THC ; variétés non autorisées ; vente hors filière « fibres »

Certains lots à 20 % ?

Cannabis : emplois du CBD

NEW 'GUMMY' SUPPLEMENT SOLD OUT IN LESS THAN 48 HOURS

Hemp gummy aims for slice of €188m cannabis extract market

By RJ Whitehead

13-Mar-2017 - Last updated on 19-Sep-2017 at 07:41 GMT



1 COMMENT

FDA says no to CBD in supplements

By Hank Schultz

17-May-2015 - Last updated on 18-May-2015 at 15:06 GMT



Le CBD en France et en Europe

- **CBD, cannabinoïdes = « Nouveaux aliments » non autorisés en Europe (2018)**



Cannabidiol

Extracts of *Canabis sativa* L in which cannabidiol (CBD) levels are higher than the CBD levels in the source *Canabis sativa* L are novel in food. Cannabidiol (CBD) is one of the cannabinoids in *Canabis sativa* plant. In the European Union, the cultivation of *Canabis sativa* L. varieties is granted provided they are registered in the EU's 'Common Catalogue of Varieties of Agricultural Plant Species' and the tetrahydrocannabinol (THC) content does not exceed 0.2 % of the plant.

Status



[What does it mean?](#)

- **Formes non alimentaires : flou juridique**

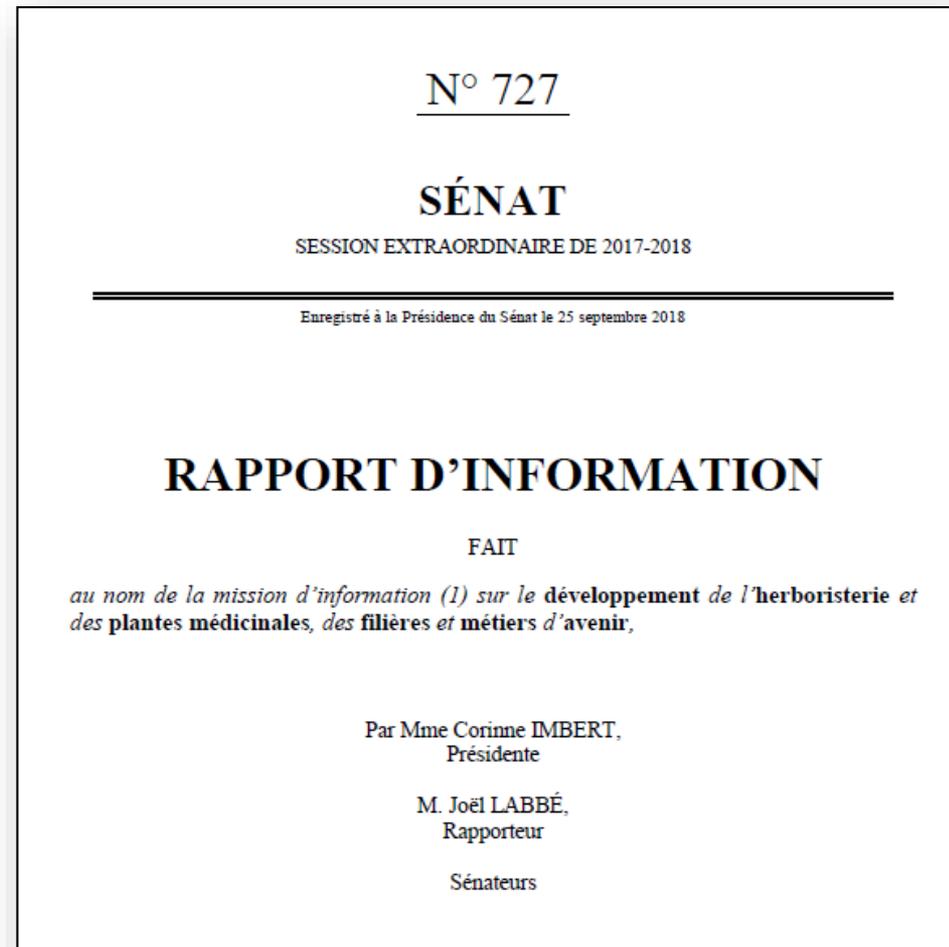
Phytothérapie en France

- **Forte consommation de produits de santé à base de plantes** – *C.A. > 2 milliards € en France*
- **Phytothérapie : principalement en vente libre :** *compléments alimentaires, cosmétiques, dispositifs médicaux, parfums d'ambiance, etc.*
- Y compris pour plantes médicinales au monopole pharmaceutique

Mission « herboristerie » du Sénat - 2018

Herboristerie :

- Pratiques existantes
- Formation privée, sans contrôle ni reconnaissance de diplôme
- **L3Pro herboristerie**
 - Universités Paris-Sud, Paris Descartes
 - Ouverture 2020



<http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-727-notice.html>

Cannabis « brut » en thérapeutique

- **Autorisation du « cannabis thérapeutique » = Cannabis pharmaceutique :**
 - Indications spécifiques et restreintes
 - Vente à l'officine sous statut stupéfiant
 - Qualité définie
 - *Expérimentation envisagée par l'ANSM*

Cannabis à visée thérapeutique en France : Projet de cadre de la phase expérimentale de mise à disposition - Point d'Information

19/06/2019

ansm
Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé



Cannabis « brut » en automédication ?

- **Légalisation du cannabis récréatif**
- = **positionnement « bien-être », à la frontière de la thérapeutique**
- *Hors monopole pharmaceutique*
- *Passage dans l'arsenal de la médecine populaire*



- *Interface avec les vigilances ? avec le réseau de soin ?*
- *Formation des dispensateurs ?*
- *Information du public ?*